

d'éviter le fait et alors qu'il s'agissait d'affaires d'aucune conséquence réelle, si ce n'est qu'après les avoir soumis au Parlement fédéral et leur ratification par celui-ci? C'est ce que l'ancien gouvernement a toujours fait. Mais l'honorable député de Winnipeg-nord déclare: Les jours du gouvernement par décrets du conseil sont passés.

Quelques honorables DEPUTES: Très bien, très bien.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le gouvernement par décrets du conseil a cessé; "très bien, très bien", disent les honorables membres de la droite. Lorsqu'il prendra la parole, l'honorable premier ministre nous fera-t-il connaître le nombre d'arrêtés ministériels qu'il a fait adopter depuis son arrivée au pouvoir, il y a deux mois? Nous indiquera-t-il ce que son Gouvernement a fait, sans recourir à des décrets du conseil? Sait-il combien de décrets du conseil ont été adoptés par l'ancien gouvernement, par anticipation inutile de la volonté du Parlement et sujets à ratification,— et qu'il croit que nous n'aurions pas dû adopter? Qu'il en nomme un seul et je me ferai fort — oui, s'il me le permet, je le ferai, avant la clôture de ce débat, bien que je n'aie pas le droit de prendre la parole à nouveau — de lui en mentionner un adopté au cours de ses deux mois d'administration et qui, dans ce sens est plus grave que tout ce qu'il peut attribuer de semblable à l'ancien cabinet. J'entreprendrai de lui nommer des décrets du conseil qui non seulement excèdent, sans motif valable, les pouvoirs que le Parlement du Canada attribue à ce Gouvernement, mais qui, en outre et à mon sens, dépassent les pouvoirs du Parlement lui-même. L'honorable premier ministre a déposé sur le bureau certains décrets du conseil qu'il a fait adopter. Il en a déposé qui n'ont pas même la prétention de relever des prérogatives du Gouvernement. Je puis dire en toute franchise qu'il arrive des temps qui obligent un gouvernement, dans l'exécution d'un devoir strict et formel, d'anticiper la volonté du Parlement. C'est ce que le Gouvernement a fait, mais le plus extrême recours au gouvernement par décrets du conseil que jamais ce Parlement ou tout autre qui l'a précédé ait vu, a été celui de ces mêmes honorables députés qui siègent maintenant à la droite, conduits par celui-là même qui s'est targué — et cela, du haut des tréteaux politiques d'où il parlait — et c'était une vantardise facile; elle n'avait aucune signification quelconque; c'était simplement le texte d'un sermon entre ses mains — qui s'est targué d'abon-

donner le régime des décrets du conseil et de restituer le gouvernement responsable à un peuple dans l'attente. Oui, mon honorable ami est au pouvoir.

Quelques honorables DEPUTES: Très bien, très bien.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je m'en rends compte, les honorables membres de la droite conçoivent que c'est bien la seule chose qu'ils ont jamais eu dans l'idée. Je dois dire que leur conduite durant toute la campagne n'a que trop démontré que leur ambition ultime était uniquement le triomphe de leur parti. C'était à leur estime, le but unique auquel la politique doit tendre. Si la dernière élection a décidé le moindre principe, quel était-il? Je m'arrête pour attendre une réponse. Quelqu'un va-t-il parler? Le principe de notre politique de chemin de fer a-t-il été décidé? Dans l'affirmative, l'honorable ministre de la Justice nous dira-t-il ce que le verdict a été? Le principe de notre politique tarifaire a-t-il été formulé? Dans l'affirmative, l'honorable ministre de l'Agriculture et l'honorable ministre de la Justice consulteront-ils le ministre de la Milice et nous diront-ils la nature du verdict rendu? Non; mener une campagne de ce genre, c'est s'attaquer à la racine même du gouvernement responsable. L'attitude que les honorables membres de la droite ont tenue fut d'adopter, pour chaque division électorale, le programme qui paraissait devoir s'imposer le mieux à la faveur de cette circonscription particulière. Pareille campagne empêche toute personne de se prononcer sur aucune question précise qui lui est présentée. Non; les honorables députés sont au pouvoir, parce qu'aidés de l'influence que j'ai décrite, avant la suspension de la séance, ils ont réussi à soulever un véritable déluge de mensonges et de fausses représentations, déluge qui a submergé le jugement raisonné de la population du pays. Ces honorables députés se réjouissent en chœur de ce succès. Ah! laissons-les à leur joie, mais on ne peut se livrer à ces pratiques sans songer au châtement prochain, sans se rappeler que le jour de la rétribution doit se lever infailliblement. J'ose laisser entendre qu'au fur et à mesure que s'écouleront les heures de cette session et que passeront les semaines et les mois de ce Parlement, les honorables députés finiront par se rendre compte que le moment de la rétribution n'est pas éloigné.

Quand le peuple s'apercevra de tous côtés comment il a été trompé et de la façon honteuse dont on aura violé les promesses qui lui ont été faites—car quoi